|  |
| --- |
|  |
| Genève, 14-16 mai 2013 |
|  | **Document WTPF-13/16-F****16 mai 2013****Original: anglais** |

Rapport du Président

Cinquième forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et de la communication 2013

PARTIE I

• Le Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et de la communication (TIC) (FMPT) de l'UIT a été établi par la Conférence de plénipotentiaires tenue en 1994 à Kyoto et fait aujourd'hui l'objet de la Résolution 2 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires. Le FMPT est une instance au sein de laquelle les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT peuvent débattre des nouvelles politiques de télécommunication/TIC et des questions de réglementation, en particulier des problèmes mondiaux et intersectoriels, et procéder à des échanges de vues et de renseignements à cet égard. Le FMPT ne doit produire ni règlements ni textes contraignants, mais établir des rapports et adopter des avis par consensus qu'il soumettra aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs ainsi qu'aux réunions compétentes de l'UIT.

• En vertu de la Résolution 101 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, telle que réaffirmée par la Décision 562 du Conseil de l'UIT à sa session de 2011, il a été décidé que le FMPT‑13 examinerait toutes les questions soulevées dans la Résolution 101 (Rév. Guadalajara, 2010) "Réseaux fondés sur le protocole Internet", la Résolution 102 (Rév. Guadalajara, 2010) "Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses" et la Résolution 133 (Rév. Guadalajara, 2010) "Rôle des Administrations des Etats Membres dans la gestion de noms de domaine (multilingues) internationalisés" de la Conférence de plénipotentiaires.

• Conformément à la Décision 562 du Conseil, le Secrétaire général de l'UIT a convoqué un Groupe d'experts informel (GEI), dont chaque membre participe activement à la préparation du Forum des politiques. Avec l'approbation du Conseil de l'UIT à sa session de 2012, la participation au GEI était ouverte à toutes les parties prenantes. Le GEI s'est réuni à trois reprises sous la présidence de M. Petko Kantchev (Bulgarie): il a tenu deux réunions en 2012 (le 5 juin 2012 et du 8 au 10 octobre 2012) et une réunion du 6 au 8 février 2013. Plus de 180 experts ont participé aux travaux de ce Groupe[[1]](#footnote-1). Environ 75 contributions ont été reçues de la part de toutes les parties prenantes en vue de l'élaboration des différents projets de [Rapport du Secrétaire général de l'UIT](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0003/en) (cinq au total) et des projets d'Avis. Tous les documents relatifs au processus de préparation du FMPT-13 sont librement accessibles sur le [site web du FMPT](http://www.itu.int/wtpf/), sans restriction aucune.

• Le Forum des politiques a été précédé d'un Dialogue stratégique sur le thème "[*Construire le large bande de demain*](http://www.itu.int/en/wtpf-13/Documents/backgrounder-wtpf-13-strategic-dialogue-broadband-future-en.pdf)", qui s'est tenu le 13 mai 2013 (le modérateur était M. Raffaele Barberio (Key4biz)). Onze participants et deux transcripteurs ont participé à des débats animés sur la situation, l'évolution et les défis du déploiement du large bande, dans le cadre de deux sessions ayant respectivement pour thème "[Mise en place du large bande](http://www.itu.int/en/wtpf-13/Documents/backgrounder-wtpf-13-strategic-dialogue-building-broadband-en.pdf)" et "[Le large bande, moteur du développement](http://www.itu.int/en/wtpf-13/Documents/backgrounder-wtpf-13-strategic-dialogue-broadband-development-en.pdf)". Les participants à la Session 1 se sont demandés si l'accès au large bande est un besoin ou un droit humain, tandis que les participants à la Session 2 ont discuté des applications vitales du large bande pour améliorer la vie quotidienne et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

• Le 14 mai, M. Ulf Pehrsson et Mme Kathryn Brown ont présenté les résultats du Dialogue stratégique à la séance d'ouverture du Forum[[2]](#footnote-2), résumant les débats ainsi que les précieuses données recueillies à l'occasion du Dialogue stratégique. S'agissant de la Session 1, les participants sont convenus d'une manière générale que l'accès à l'Internet et l'accès au large bande sont effectivement des besoins humains fondamentaux, même si certains sont allés plus loin en les qualifiant de droits fondamentaux. S'agissant de la Session 2, Mme Kathryn Brown a fait observer que la conversation avait avancé et a décrit l'utilité, l'évolution et les risques associés. Les participants ont appelé les gouvernements et le secteur privé à collaborer ensemble sur les questions concernant à la fois l'offre et la demande de large bande, en mettant l'accent sur le fait que nous nous trouvions actuellement à un tournant et que le moment était venu d'agir pour concrétiser les avantages non négligeables du large bande. Le programme est accessible à l'adresse suivante: ‑[http://www.itu.int/en/wtpf‑13/Pages/dialogue.aspx](http://www.itu.int/en/wtpf13/Pages/dialogue.aspx).

• Le cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT‑13) s'est tenu du 14 au 16 mai 2013 au CICG à Genève (Suisse). Le Forum a rassemblé plus de 900 délégués, représentant 126 Etats Membres, 49 Membres de Secteur et cinq institutions des Nations Unies ainsi que 37 membres du public. Douze membres du GEI, participant en tant qu'invités d'honneur du Secrétaire général de l'UIT, ont assisté au FMPT-13. En ce qui concerne les hautes personnalités, la participation a atteint des niveaux sans précédent: 33 Ministres et huit Vice-Ministres ainsi que plusieurs directeurs d'organismes de régulation. S. E. M. Ivo Ivanovski, Ministre de la société de l'information de L'ex‑République yougoslave de Macédoine, a été élu Président du Forum.

• Le Forum des politiques s'est ouvert sur des allocutions prononcées par [Dr Hamadoun I. Touré](http://www.itu.int/en/osg/speeches/Pages/2013-05-14.aspx), Secrétaire général de l'UIT, [S. E. Mme Doris Leuthard](http://www.itu.int/en/wtpf-13/Documents/statements/wtpf-13-suisse-en-fr.pdf), Conseillère fédérale du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication de la Suisse, M. Fadi Chehadé, Président-Directeur général de l'ICANN et [Dr Robert E. Kahn](http://www.itu.int/en/wtpf-13/Documents/statements/wtpf-13-cnri-en.pdf), Président de la CNRI et cofondateur de l'Internet.

• Dans son allocution, Dr Touré a souligné la nécessité d'instaurer une collaboration. L'UIT continuera de jeter des passerelles et peut tirer parti de la position privilégiée qu'elle occupe en tant qu'instance neutre au sein de laquelle les Etats Membres, les Membres de Secteur et d'autres parties prenantes peuvent se retrouver. L'organisation cette année du FMPT, qui est axé sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet, vient à point nommé, dans la mesure où nous sommes à un "point de bascule" entre deux conceptions de l'Internet: l'Internet comme facteur essentiel de progrès social et économique dans le monde industrialisé, et l'Internet comme ressource mondiale précieuse et produit de base de la vie humaine partout dans le monde. Le FMPT peut permettre d'élaborer une vision partagée qui peut se transformer en action concrète afin d'offrir une connectivité aux deux tiers de la population mondiale qui n'est toujours pas connectée. Dr Touré a rappelé aux délégués que le FMPT offre un cadre de réflexion et de discussion où la pensée s'exprime librement sur les nouvelles questions qui se font jour.

• Dans son allocution, S. E. Mme Doris Leuthard, Conseillère fédérale suisse, a souligné combien le large bande était essentiel pour toute économie mondiale moderne et a rappelé que son gouvernement appuyait la tenue du Forum du SMSI parallèlement au FMPT. Elle a également souligné combien l'Internet influe en profondeur sur notre société au quotidien, nos populations, nos entreprises, nos administrations et nos écoles. Elle a mis en avant l'importance de la responsabilité des gouvernements et leur rôle dans la protection des droits des particuliers et des consommateurs.

• M. Fadi Chehadé, Président-Directeur général de l'ICANN, a prononcé un message fort en faveur d'une coopération dans l'ensemble de la communauté Internet, annonçant l'arrivée d'une "ère nouvelle". Il a noté que personne – qu'il s'agisse d'une organisation, d'un pays ou d'un particulier – ne pouvait à lui seul gérer l'Internet – et que nous devions agir de concert. Et c'est de notre unité que naîtra un Internet très fort, sûr et stable pour tous.

• Dr Robert E. Kahn, l'un des pères de l'Internet, a saisi l'occasion qui lui était offerte pour faire le point de la situation actuelle en ce qui concerne le développement de l'Internet et a fait part de son point de vue sur l'Internet de demain, qui constitue à son sens une ressource mondiale qui ne cessera d'évoluer et de procurer des avantages à l'humanité tout entière.

Les Vice-Présidents du Forum (six Vice‑Présidents ont été élus) étaient:

• Mme Magdalena Gaj (Pologne);

• M. Rashid Ismailov (Russie);

• S. E. M. Rowland Espinosa Howell (Costa Rica);

• M. Majed M. Almazyed (Arabie saoudite);

• S. E. Blaise Louembé (Gabon); et

• M. Rabindranath N. Jha (Inde).

• Conformément à la Résolution 2 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, les discussions au FMPT ont été fondées sur un Rapport du Secrétaire général[[3]](#footnote-3), qui était le principal document de travail du Forum. Les contributions et les commentaires des membres du GEI ont été incorporés dans ce Rapport. Six projets d'Avis ont été joints en annexe du Rapport et ont été transmis par le GEI au FMPT-13, sur la base d'un consensus, afin que celui-ci les examine de manière plus détaillée.

• Le Secrétariat général a présenté le [Rapport du Secrétaire général](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0003/en), en son nom propre, sous forme d'un vaste tour d'horizon des questions traitées dans ce Rapport, sur la base des questions soulevées dans les Résolutions 101, 102 et 133 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires.

• La présentation du Rapport a été suivie d'une série de déclarations[[4]](#footnote-4) de haut niveau prononcées par des Etats Membres et des Membres de Secteur, reposant sur les thèmes soulevés dans le Rapport du Secrétaire général. Il a été fait observer que le corps du Rapport constituait un document de travail à l'intention du Forum des politiques et qu'il ne serait pas modifié pendant le Forum.

• Trois Groupes de travail ont été chargés d'examiner les six projets d'Avis joints en annexe du Rapport du Secrétaire général ainsi que les contributions associées soumises par les Etats Membres et les Membres des Secteurs. Les Présidents et Vice-Présidents suivants des Groupes de travail ont été élus.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Groupe | Présidents  | Vice-Présidents |
| **Groupe de travail 1** | M. Daniel Cavalcanti (Brésil) | Mme Sally Wentworth (Internet Society) |
| **Groupe de travail 2** | M. Musab Abdulla (Bahreïn) | M. Tchonang Linze Michel (CAPDA, Cameroun) |
| **Groupe de travail 3** | M. Petko Kantchev (Bulgarie) | Dr Y.J. Park (SUNY, République de Corée) |

• Les Groupes de travail ont travaillé de manière constructive pendant deux jours et demi. Les Présidents des trois Groupes de travail ont soumis les résultats des travaux de leurs groupes à la plénière pour approbation – voir l'Annexe I du présent Rapport.

• Au cours des débats qui ont suivi la présentation du rapport du Président du Groupe de travail 3, un grand nombre de délégués ont souligné combien il était important de poursuivre les discussions sur le rôle des gouvernements dans diverses instances d'une manière ouverte et transparente, sur la base d'une approche multi-partie prenante.

• Le Président du Forum a présenté les projets d'Avis, qui avaient été revus et approuvés par les Groupes de travail. Il a invité le Forum à adopter les Avis ci-après:

 Avis 1: Promouvoir l'utilisation des points d'échange Internet (IXP) comme solution à long terme pour améliorer la connectivité

 Avis 2: Promouvoir un environnement propice à la croissance et au développement accrus de la connectivité large bande

 Avis 3: Promouvoir le renforcement des capacités pour le déploiement du protocole IPv6

 Avis 4: Promouvoir l'adoption du protocole IPv6 et le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6

 Avis 5: Appuyer une approche multi-parties prenantes pour la gouvernance de l'Internet

 Avis 6: Appuyer la mise en oeuvre du processus de renforcement de la coopération

• Le Forum a remercié les Présidents et les Vice-Présidents des différents Groupes de travail pour le travail remarquable qu'ils ont accompli.

• Le Forum des politiques a adopté les Avis présentés dans la Partie II du présent Rapport.

• Les allocutions de clôture du Forum sont accessibles à l'adresse: <http://www.itu.int/en/wtpf-13/Pages/speakers.aspx>.

PARTIE II

|  |
| --- |
|  |
| Genève, 14-16 mai 2013 |

AVIS 1: Promouvoir l'utilisation des points d'échange internet
comme solution à long terme pour améliorer la connectivité

Le cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et de la communication (Genève, 2013),

rappelant

*a)* qu'il est reconnu au paragraphe 27 c) i) de l'Agenda de Tunis que les points d'échange Internet peuvent contribuer à réduire les coûts d'interconnexion et élargir l'accès au réseau;

*b)* qu'il est préconisé au paragraphe 50 de l'Agenda de Tunis de créer des points d'échange Internet aux niveaux national, régional et sous‑régional, dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer une connectivité mondiale à un coût abordable, ce qui favoriserait un accès équitable et amélioré pour tous; et

*c)* que, conformément au point 2 du *décide* de la Résolution 101 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, l'UIT doit pleinement exploiter les possibilités de développement des télécommunications/TIC qu'offre la croissance des services IP en conformité avec les objectifs de l'UIT et les résultats des phases de Genève (2003) et de Tunis (2005) du SMSI,

considérant

*a)* que, d'après une étude menée conjointement par l'ISOC, l'OCDE et l'UNESCO[[5]](#footnote-5), "les travaux de recherche font apparaître une corrélation importante entre le développement de la largeur de bande internationale et le prix de l'accès à l'Internet local";

*b)* qu'il est reconnu dans le rapport[[6]](#footnote-6) de la Commission sur le large bande créée conjointement par l'UIT et l'UNESCO que "les progrès technologiques, tels que les réseaux de distribution de contenus (CDN) et les nouveaux points d'échange Internet (IXP), se sont traduits par des gains d'efficacité sur le plan économique et, en règle générale, se sont révélés utiles lorsque l'environnement réglementaire était favorable";

*c)* qu'au Sommet "Connecter les Amériques" tenu en 2012, les dirigeants régionaux ont pris l'engagement de développer les points IXP aux niveaux local, national et régional, afin de réduire les coûts d'accès à l'Internet;

*d)* que les points IXP et les points d'échange de trafic de télécommunication peuvent jouer un rôle utile dans le déploiement de l'infrastructure de l'Internet et dans la réalisation des objectifs généraux qui consistent à améliorer la qualité, à renforcer la connectivité et la résilience des réseaux, à promouvoir la concurrence et à réduire les coûts d'interconnexion,

est d'avis

*a)* que l'établissement de points IXP aux niveaux local, national, sous‑régional et régional est une priorité si l'on veut régler les problèmes de connectivité, améliorer la qualité de service et réduire les coûts d'interconnexion;

*b)* que le fait d'assurer l'interconnexion des réseaux internationaux, nationaux et régionaux par le biais des points IXP peut être un bon moyen d'améliorer la connectivité Internet internationale et de réduire les coûts de cette connectivité, la réglementation intervenant uniquement lorsque cela est nécessaire pour encourager la concurrence;

*c)* que les programmes des donateurs et les mécanismes de financement du développement devraient tenir compte de la nécessité de financer des initiatives qui favorisent la connectivité, les points d'échange Internet et la production de contenus locaux à l'intention des pays en développement;

*d)* que la création de points IXP engendre un cercle vertueux, en ce sens que plus les points IXP attireront de fournisseurs de services Internet plus ils commenceront aussi à attirer des fournisseurs de contenus locaux, nationaux et internationaux ainsi que des utilisateurs issus d'entreprises, de milieux universitaires et des services publics lesquels, à leur tour, attireront davantage de fournisseurs de services Internet;

*e)* que la capacité de production de contenus locaux des pays en développement devrait être encouragée et favorisée par l'environnement propice que fournissent les points IXP locaux et régionaux;

*f)* que, bien souvent, des points IXP efficaces voient le jour lorsque les Etats Membres ont adopté des processus politiques multi-parties prenantes, dans la mesure où la création de points IXP suppose une coopération entre les parties prenantes concernées;

*g)* que l'adoption de mesures réglementaires ne devrait pas faire obstacle à la conclusion d'accords en matière de transit et d'échange de trafic entre homologues, afin de créer un environnement concurrentiel et propice à l'établissement de points IXP;

*h)* que la libéralisation du marché des communications électroniques jouera peut-être un rôle important en permettant l'instauration d'un marché concurrentiel qui favorisera la mise en place de points IXP et l'interconnexion avec ces points; et

*i)* que l'interconnexion accrue rendue possible par l'utilisation des points IXP contribue à améliorer la résilience des infrastructures de réseau,

invite

les Etats Membres et les Membres de Secteur à travailler en collaboration pour:

• promouvoir le développement et l'expansion des réseaux aux niveaux national, sous régional et régional;

• permettre la création de points IXP grâce, notamment, à l'échange de compétences techniques et encourager la mise en place d'environnements politiques propices par le biais de consultations ouvertes multi-parties prenantes;

• encourager l'adoption de politiques publiques permettant aux opérateurs de réseaux Internet locaux, régionaux et internationaux de s'interconnecter par l'intermédiaire des points IXP.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
|  |
| Genève, 14-16 mai 2013 |

AVIS 2: Promouvoir un environnement propice à la croissance et au développement accrus de la connectivité large bande

Le cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et de la communication (Genève, 2013),

rappelant

*a)* la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Plan stratégique de l'Union pour la période 2012-2015";

*b)* la Résolution 101 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires relative aux réseaux fondés sur le protocole Internet;

*c)* la Résolution 139 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Télécommunications et technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique et édifier une société de l'information inclusive";

*d)* les documents adoptés en 2005 par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI);

*e)* l'Avis A du troisième Forum mondial des politiques de télécommunication (Genève, 2001), relatif aux incidences générales de la téléphonie IP pour les membres de l'UIT,

tenant compte

du Rapport de la cinquième Conférence mondiale de développement des télécommunications (Hyderabad, 2010), qui met l'accent sur l'importance du développement des infrastructures et des techniques de télécommunication, en particulier dans les pays en développement, et de l'adoption des initiatives régionales ainsi que du Plan d'action d'Hyderabad, afin d'aider les pays en développement à faire progresser l'accès universel aux télécommunications,

considérant

*a)* la Déclaration de principes de Genève adoptée par le SMSI;

*b)* les avantages que pourrait offrir la mise en oeuvre rapide de services de télécommunication nouveaux et divers, y compris ceux qui ont été mis en évidence dans la Résolution 66/184 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, et qui consistent, conformément au paragraphe 54 de l'Agenda de Tunis, "à ouvrir des perspectives nouvelles pour le règlement des problèmes de développement et à favoriser une croissance économique soutenue, partagée et équitable, le développement, la compétitivité, l'accès à l'information et aux connaissances, l'élimination de la pauvreté et l'inclusion sociale, lesquels contribueront à l'intégration de tous les pays, surtout les pays en développement et, plus particulièrement les pays les moins avancés, dans l'économie mondiale";

*c)* le rôle de la connectivité large bande dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement énoncés par les Nations Unies;

*d)* l'importance de la capacité large bande pour faciliter la fourniture d'une gamme plus complète de services et d'applications, promouvoir les investissements et fournir un accès à l'Internet à des prix abordables, tant aux utilisateurs existants qu'aux nouveaux utilisateurs,

reconnaissant

*a)* que, comme indiqué au § 22 de la Déclaration de principes de Genève adoptée par le SMSI, la mise en place d'infrastructures et d'applications de réseau d'information et de communication suffisamment développées, adaptées aux conditions régionales, nationales et locales, facilement accessibles et financièrement abordables, et qui utilisent davantage les atouts du large bande et d'autres technologies innovantes, lorsqu'elles existent, peut permettre d'accélérer le progrès social et économique des pays et de favoriser la prospérité de tous les citoyens, de toutes les communautés et de tous les peuples;

*b)* l'importance de la concurrence pour promouvoir les investissements, comme indiqué dans le rapport de la Commission sur le large bande au service du développement numérique[[7]](#footnote-7);

*c)* les recommandations de politique générale formulées dans le rapport de la Commission UIT/UNESCO sur le large bande au service du développement numérique[[8]](#footnote-8) pour promouvoir le développement des infrastructures large bande et créer des conditions propices aux investissements dans les infrastructures de télécommunication, en particulier en encourageant tous les Etats Membres:

i) à prendre des initiatives politiques en matière d'investissement, notamment par le biais de consultations ouvertes sur les cadres politiques et réglementaires nécessaires;

ii) à ouvrir les marchés des télécommunications à la concurrence dans le cadre de réformes du régime de licences et de la fiscalité, et notamment de régimes de licences transparents;

iii) à permettre la fourniture de services publics propres à stimuler la demande de télécommunications et les investissements dans ce domaine, en particulier dans les pays en développement;

iv) à élaborer un programme de service universel qui favorise les investissements dans les infrastructures de télécommunication; et

v) à favoriser l'adoption de pratiques efficaces et novatrices dans le domaine du large bande mobile, tant par les nouveaux venus sur le marché que par les consommateurs,

notant

*a)* que des progrès ont été accomplis dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication, notamment en ce qui concerne la progression régulière de l'accès de la population mondiale à l'Internet et dans la disponibilité de contenus ainsi que de sites multilingues, et que la communauté internationale s'est déclarée résolue à transformer la fracture numérique en débouchés numériques et à garantir un développement harmonieux et équitable pour tous, conformément au paragraphe 49 de l'Agenda de Tunis;

*b)* la création, à l'invitation du Secrétaire général de l'UIT et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de la Commission du large bande au service du développement numérique, et prenant note du rapport intitulé "Un impératif politique pour 2010: l'avenir est au large bande" établi par cette Commission, où sont préconisées des pratiques et politiques favorisant le large bande en vue de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire pour le développement énoncés par les Nations Unies,

est d'avis

que les Etats Membres, les Membres de Secteur et les autres parties prenantes intéressées devraient tout mettre en oeuvre pour promouvoir un environnement propice à la croissance et au développement accrus de la connectivité large bande,

invite les Etats Membres

*a)* à assurer et à promouvoir un accès généralisé et financièrement abordable aux infrastructures de télécommunication, en favorisant la mise en place d'un environnement réglementaire et juridique ainsi que l'élaboration de politiques générales équitables, transparentes, stables, prévisibles et non discriminatoires, propres à encourager la concurrence et la poursuite de l'innovation sur le plan des technologies et des services et à stimuler les investissements du secteur privé;

*b)* à revoir leurs cadres réglementaires actuels en vue d'adopter une méthode concurrentielle concernant les réseaux IP, afin d'atteindre des objectifs clairement définis en matière de politiques publiques, compte tenu notamment du concept de neutralité technologique,

invite les Etats Membres, les Membres de Secteur et toutes les parties prenantes intéressées

à continuer de collaborer, le cas échéant, dans le cadre des activités de l'UIT et de tous les forums internationaux, régionaux et nationaux concernés qui examinent la question de la connectivité large bande, afin d'échanger de bonnes pratiques sur la mise en œuvre de régimes réglementaires modernes, conçus pour libéraliser les marchés, encourager la concurrence et stimuler les investissements,

prie le Secrétaire général

de veiller à la mise en œuvre efficace de tous les programmes et de toutes les activités concernés de l'UIT, notamment des résultats du SMSI, en encourageant et en renforçant la coopération pour ce qui est du développement de la connectivité au large bande.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
|  |
| Genève, 14-16 mai 2013 |

AVIS 3: Promouvoir le renforcement des capacités
pour le déploiement du protocole IPv6

Le cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et de la communication (Genève, 2013),

considérant

*a)* les bons résultats obtenus au titre de la Résolution 64 (Rév.Dubaï, 2012) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), relative à l'attribution des adresses IP et aux mesures propres à encourager le déploiement du protocole IPv6, par laquelle, notamment, le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) a été chargé, en collaboration étroite avec le Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT), de mener à bien diverses activités;

*b)* la Résolution 180 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Faciliter le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6";

*c)* les travaux effectués par le groupe de travail sur le protocole IPv6, créé par le Conseil à sa session de 2009, et les discussions pertinentes de l'AMNT-12 tenue à Dubaï;

*d)* l'Avis 5 du FMPT (Lisbonne, 2009), en vertu duquel il était recommandé d'accélérer les activités associées à la Résolution 64 de l'AMNT;

*e)* les travaux déjà entrepris par le BDT et le TSB au sujet du protocole IPv6;

*f)* que l'attribution des adresses IPv6 et le déploiement du protocole IPv6 sont des questions importantes pour les Etats Membres et les Membres de Secteur;

*g)* les travaux actuellement effectués par les Registres Internet régionaux (RIR), l'ISOC et d'autres parties prenantes en ce qui concerne les protocoles IPv4 et IPv6 et le renforcement des capacités correspondant,

reconnaissant

*a)* que l'IANA a attribué les derniers blocs d'adresses IPv4 aux Registres RIR;

*b)* que les Registres RIR ont mis en place des mesures visant à gérer les blocs d'adresses IPv4 restants;

*c)* que le passage au protocole IPv6 s‘accélère et que beaucoup de grandes entreprises internationales présentes sur le web ont d'ores et déjà mis en oeuvre des portails IPv6;

*d)* que l'espace d'adresses gigantesque qu'offre le protocole IPv6 permet d'assurer une connectivité mondiale avec un nombre accru de dispositifs électroniques, de téléphones mobiles, d'ordinateurs portables, d'ordinateurs intégrés à bord de véhicules, de téléviseurs, de caméras, de capteurs pour bâtiments, d'appareils médicaux, etc.;

*e)* que la sécurité du protocole IPv6, lorsqu'elle est assurée et configurée au moyen de l'infrastructure de clé appropriée, sous la forme du mécanisme de sécurité IPsec, améliorera l'authentification, le chiffrement et la protection de l'intégrité au niveau de la couche réseau;

*f)* que néanmoins, la part de trafic IPv6 échangée sur l'Internet demeure très faible;

*g)* que, étant donné qu'il sera possible d'exploiter parallèlement les protocoles IPv6 et IPv4, soit en mode double pile, soit en mode tunnélisation, on aura besoin d'adresses IPv4 pendant une période indéterminée, jusqu'à ce que l'on dispose d'une masse critique de services web par l'intermédiaire d'adresses IPv6;

*h)* que les nouveaux fournisseurs de services Internet qui arrivent sur le marché continueront d'avoir besoin d'un accès à des adresses IPv4 pendant une période indéterminée;

*i)* que les Registres RIR ont élaboré des politiques spéciales relatives à la distribution des derniers blocs d'adresses IPv4, pour faire en sorte que les réseaux nouveaux et émergents se voient attribuer à brève échéance une petite partie de ces adresses IPv4;

*j)* que certains Registres RIR s'efforcent de récupérer l'espace d'adresses IPv4 qui avait été attribué par blocs importants à différentes entreprises et organisations avant la création de ces Registres;

*k)* qu'un marché en expansion s'est développé en ce qui concerne le transfert d'adresses IPv4 entre entités et que l'immense majorité des adresses ainsi transférées provient d'anciennes attributions, non assujetties aux politiques pertinentes des Registres RIR;

*l)* que les Directeurs du TSB et du BDT ont:

1) lancé un projet visant à aider les pays en développement et à répondre à leurs besoins régionaux, tels qu'identifiés par le BDT; ce projet devrait être mené à bien conjointement par le TSB et le BDT, en tenant compte de la participation des partenaires désireux d'y contribuer et d'apporter leurs compétences;

2) ont créé un site web donnant des informations sur les activités liées au protocole IPv6 menées dans le monde entier, afin de sensibiliser tous les membres de l'UIT et toutes les entités intéressées à l'importance du déploiement du protocole IPv6, ainsi que des informations sur les cours de formation dispensés actuellement par les entités concernées de la communauté Internet (par exemple les Registres Internet régionaux (RIR), les Registres Internet locaux (LIR), les groupes chargés de l'exploitation et l'Internet Society (ISOC));

3) ont mieux fait connaître l'importance du déploiement du protocole IPv6, pour faciliter les activités de formation conjointes faisant intervenir des experts compétents des entités concernées, et pour fournir des informations aux pays en développement;

4) ont étudié la question de l'attribution et de l'enregistrement des adresses IPv6 et fait rapport au Conseil de l'UIT à sa session de 2012,

reconnaissant en outre

*a)* que les Registres RIR élaborent actuellement des politiques générales visant à gérer le transfert interrégional d'espace d'adresses, compte tenu de la demande d'adresses IPv4 en fonction des besoins;

*b)* que l'attribution d'adresses en fonction des besoins devrait continuer de sous-tendre l'attribution d'adresses IP, qu'il s'agisse d'adresses IPv6 ou IPv4 et, dans le cas des adresses IPv4, que celles-ci proviennent de l'espace d'adresses existant ou attribué;

*c)* qu'il sera rendu compte de toutes les transactions IPv4 aux Registres RIR compétents, y compris des transactions relatives aux anciennes adresses qui ne sont pas nécessairement subordonnées aux politiques générales des Registres RIR en matière de transfert, telles qu'appuyées par les politiques générales élaborées par les communautés RIR;

*d)* qu'il est possible d'atténuer au maximum les problèmes relatifs au protocole IPv4 en accélérant le passage au protocole IPv6,

est d'avis

*a)* que tout doit être mis en oeuvre pour encourager et faciliter le passage au protocole IPv6;

*b)* que les politiques relatives au transfert entre tous les Registres RIR devraient faire en sorte que ces transferts soient fondés sur les besoins et soient communs à tous les RIR, quel que soit l'espace d'adresses concerné;

*c)* que les Etats Membres et les Membres de Secteur devraient favoriser dans les plus brefs délais la mise à disposition d'équipements locaux d'abonné (CPE) financièrement abordables et compatibles avec le protocole IPv6,

invite

*a)* les Etats Membres à envisager le recours à des politiques et des mesures d'incitation propres à promouvoir, à faciliter et à appuyer l'adoption du protocole IPv6 et le passage à ce protocole, dans les meilleurs délais, dans les limites de leur juridiction;

*b)* les Membres de Secteur ayant des activités sur le web et l'Internet à offrir le plus rapidement possible leurs services par le biais du protocole IPv6.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
|  |
| Genève, 14-16 mai 2013 |

AVIS 4: Promouvoir l'adoption du protocole IPv6
et le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6

Le cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et de la communication (Genève, 2013),

considérant

*a)* la Résolution 64 (Rév.Dubaï, 2012) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), relative à l'attribution des adresses IP et aux mesures propres à faciliter le passage au protocole IPv6 et le déploiement de ce protocole, par laquelle, notamment, le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) a été chargé, en collaboration étroite avec le Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT):

1) de poursuivre les activités menées actuellement par le TSB et le BDT, en tenant compte de la participation des partenaires désireux d'y contribuer et d'apporter leurs compétences, afin d'aider les pays en développement à passer au protocole IPv6 et à déployer ce protocole, et de répondre à leurs besoins régionaux tels qu'identifiés par le BDT, notamment dans le cadre des programmes de renforcement des capacités;

2) de tenir à jour le site web donnant des informations sur les activités liées au protocole IPv6 menées dans le monde entier, afin de sensibiliser tous les membres de l'UIT et toutes les entités intéressées à l'importance du déploiement du protocole IPv6, ainsi que des informations sur les cours de formation dispensés actuellement par l'UIT et les organisations concernées (par exemple les Registres Internet régionaux (RIR), les groupes chargés de l'exploitation des réseaux et l'Internet Society (ISOC));

3) de mieux faire connaître l'importance du déploiement du protocole IPv6, de faciliter les activités de formation conjointes faisant intervenir des experts compétents des entités concernées, de fournir des informations, y compris des feuilles de route et des lignes directrices, et d'apporter une assistance en vue de la création de laboratoires de test pour les systèmes IPv6 dans les pays en développement en collaboration avec les organisations concernées;

4) de prendre des mesures appropriées afin de faciliter les activités des Commissions d'études 2 et 3 dans le domaine des adresses IP, et de soumettre chaque année un rapport au Conseil de l'UIT, ainsi qu'un rapport à l'AMNT‑16;

*b)* la Résolution 180 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Faciliter le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6";

*c)* les travaux effectués par le groupe de travail sur le protocole IPv6, créé par le Conseil à sa session de 2009, et les discussions pertinentes de l'AMNT-12 tenue à Dubaï;

*d)* l'Avis 5 du FMPT (Lisbonne, 2009), en vertu duquel il était recommandé d'accélérer les activités associées à la Résolution 64 (Johannesburg, 2008) de l'AMNT;

*e)* les travaux déjà entrepris par le BDT et le TSB concernant le protocole IPv6;

*f)* que l'attribution des adresses IPv6 et le déploiement du protocole IPv6 sont des questions importantes pour les Etats Membres et les Membres de Secteur;

*g)* les travaux actuellement effectués par les Registres RIR, l'ISOC et d'autres parties prenantes en ce qui concerne les protocoles IPv4 et IPv6,

reconnaissant

*a)* que l'opérateur exerçant les fonctions de l'IANA a attribué aux Registres RIR les derniers blocs d'adresses IPv4;

*b)* que les Registres RIR ont pratiquement épuisé leurs attributions d'adresses IPv4;

*c)* que le passage au protocole IPv6 s'accélère et que beaucoup de grandes entreprises internationales présentes sur le web ont d'ores et déjà mis en oeuvre des portails IPv6;

*d)* que l'espace d'adresses gigantesque qu'offre le protocole IPv6 permet d'assurer une connectivité mondiale avec un nombre accru de dispositifs électroniques, de téléphones mobiles, d'ordinateurs portables, d'ordinateurs intégrés à bord de véhicules, de téléviseurs, de caméras, de capteurs pour bâtiments, d'appareils médicaux, etc.;

*e)* que la sécurité du protocole IPv6, lorsqu'elle est assurée et configurée au moyen de l'infrastructure de clé appropriée, par exemple le mécanisme de sécurité IPsec, améliorera l'authentification, le chiffrement et la protection de l'intégrité au niveau de la couche réseau;

*f)* que la part de trafic IPv6 échangée sur l'Internet demeure très faible;

*g)* qu'en raison de l'incompatibilité entre les protocoles IPv6 et IPv4, il sera nécessaire d'exploiter ces protocoles en parallèle (mode double pile) et de disposer d'adresses IPv4 pendant une période indéterminée jusqu'à ce que l'on atteigne une masse critique d'utilisateurs et de services par l'intermédiaire d'adresses IPv6, de façon à permettre la suppression progressive du protocole IPv4;

*h)* que les nouveaux fournisseurs de services Internet qui arrivent sur le marché continueront d'avoir besoin d'un accès à des adresses IPv4 pendant une période indéterminée;

*i)* que de grands blocs d'espaces d'adresses IPv4 ont été attribués à différentes entreprises et organisations avant la création des Registres RIR et que le statut d'une partie de l'ancien espace d'adresses manque de clarté;

*j)* qu'un marché en expansion s'est développé en ce qui concerne le transfert d'adresses IPv4 entre entités et que l'immense majorité des adresses ainsi transférées provient d'anciennes attributions non assujetties aux politiques pertinentes des Registres RIR;

*k)* que, conformément aux politiques élaborées par l'intermédiaire des Registres RIR, tous les numéros IP continuent d'être attribués en vue de leur utilisation en fonction des besoins, et qu'il conviendra de les restituer à la réserve de numéros lorsqu'ils ne seront plus nécessaires,

reconnaissant en outre

*a)* que les transferts d'adresses IPv4 qui ne sont pas coordonnés par l'intermédiaire des Registres RIR pourraient avoir des conséquences fâcheuses;

*b)* que l'on pourrait atténuer autant que possible ces conséquences en accélérant le passage au protocole IPv6,

est d'avis

*a)* que tout doit être mis en oeuvre pour encourager et faciliter le passage au protocole IPv6;

*b)* que tout doit être mis en oeuvre pour optimiser l'utilisation des adresses IPv4, y compris des adresses existantes, au moyen de transferts interrégionaux;

*c)* qu'il conviendrait de continuer de disposer de plans et de politiques générales pour permettre aux nouveaux fournisseurs de services Internet d'arriver sur le marché en ayant accès à un bloc raisonnable d'adresses IPv4 à des prix raisonnables;

*d)* que l'attribution d'adresses en fonction des besoins devrait continuer de sous-tendre l'attribution d'adresses IP, qu'il s'agisse d'adresses IPv6 ou IPv4;

*e)* que toutes les transactions IPv4 devraient continuer d'être communiquées aux Registres RIR compétents;

*f)* que les politiques relatives au transfert entre tous les Registres RIR devraient être conçues de manière à faire en sorte que ces transferts soient fondés sur les besoins et soient communs à tous les Registres RIR, quel que soit l'espace d'adresses concerné;

*g)* qu'il conviendrait de mettre en place des plans et des politiques générales pour remédier au problème des anciennes adresses qui ne sont pas nécessairement subordonnées aux politiques actuelles des Registres RIR,

invite

*a)* les Etats Membres à prendre des mesures appropriées pour encourager, faciliter et appuyer l'adoption du protocole IPv6 et le passage à ce protocole dans les meilleurs délais;

*b)* les membres à promouvoir le plus rapidement possible des produits et services conformes au protocole IPv6 et financièrement abordables;

*c)* les Etats Membres à contribuer aux travaux du Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet dans les domaines de l'Internet et de la gestion des ressources y relatives, y compris des adresses;

*d)* les Etats Membres et les autres parties prenantes, conformément à leurs différents rôles et responsabilités, tels que définis au paragraphe 35 de l'Agenda de Tunis, à participer aux travaux des institutions multi-parties prenantes directement responsables de l'élaboration des politiques techniques et de l'attribution de ces ressources, afin que leurs priorités stratégiques en la matière puissent être prises en compte.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
|  |
| Genève, 14-16 mai 2013 |

**AVIS 5: Appuyer une approche multi-parties prenantes
pour la gouvernance de l'Internet**

Le cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et de la communication (Genève, 2013),

rappelant

que, conformément à la définition de travail donnée au paragraphe 34 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (Agenda de Tunis), la gouvernance de l'Internet s'entend de l'élaboration et de l'application par les Etats, le secteur privé et la société civile, chacun selon son rôle, de principes, normes, règles, procédures de prise de décision et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'Internet,

reconnaissant

*a)* que l'objet du paragraphe 37 de l'Agenda de Tunis est de chercher à améliorer la coordination des activités des organisations internationales et intergouvernementales et des autres institutions concernées par la gouvernance de l'Internet, ainsi que les échanges d'informations entre ces diverses instances. Dans la mesure du possible, une approche multi-parties prenantes devrait être adoptée à tous les niveaux;

*b)* que, conformément au paragraphe 35 de l'Agenda de Tunis, la gestion de l'Internet couvre aussi bien des questions d'ordre technique que des questions de politique générale et doit impliquer l'ensemble des parties prenantes et des organisations intergouvernementales et internationales compétentes. A cet égard, il est reconnu ce qui suit:

i) en ce qui concerne les questions d'intérêt général qui se rapportent à l'Internet, le pouvoir décisionnel relève de la souveraineté nationale des Etats, lesquels ont des droits et des responsabilités en la matière;

ii) le secteur privé a toujours eu et devrait continuer d'avoir un rôle important dans le développement de l'Internet, tant sur le plan technique que sur le plan économique;

iii) la société civile a toujours joué, elle aussi, un rôle important pour toutes les questions relatives à l'Internet, tout particulièrement au niveau des communautés locales, et elle doit continuer à assumer ce rôle;

iv) les organisations intergouvernementales ont toujours eu et devraient continuer d'avoir pour rôle de faciliter la coordination des questions d'intérêt général qui se rapportent à l'Internet;

v) les organisations internationales, elles aussi, ont toujours eu et devraient continuer d'avoir un rôle important dans l'élaboration des normes techniques concernant l'Internet et des politiques associées;

*c)* que, conformément au paragraphe 55 de l'Agenda de Tunis, les dispositions existantes pour la gouvernance de l'Internet fonctionnent efficacement et ont fait de l'Internet le moyen de communication extrêmement fiable, évolutif et géographiquement universel qu'il est aujourd'hui, stimulé par le secteur privé dans son fonctionnement au jour le jour et avec des limites sans cesse repoussées par l'innovation et la création de valeur;

*d)* que, conformément au paragraphe 69 de l'Agenda de Tunis, il est nécessaire de renforcer la coopération afin de permettre aux gouvernements de s'acquitter, sur un pied d'égalité, de leurs rôles et responsabilités en ce qui concerne les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet, mais pas les questions techniques et opérationnelles courantes qui n'ont pas d'incidence sur les questions de politiques publiques internationales,

considérant

que, par ses Résolutions 101 (Rév. Guadalajara, 2010), 102 (Rév. Guadalajara, 2010), et 133 (Rév. Guadalajara, 2010), la Conférence de plénipotentiaires a décidé d'étudier les moyens de renforcer la collaboration et la coordination entre l'UIT et les organisations compétentes (comprenant, sans toutefois s'y limiter, l'ICANN, le Groupe d'étude sur l'ingénierie Internet (IETF), les Registres Internet régionaux (RIR), l'Internet Society (ISOC) et le World Wide Web Consortium (W3C), sur une base de réciprocité,

est d'avis

qu'il est important de poursuivre la mise en oeuvre de pratiques multi‑parties prenantes, comme indiqué dans les paragraphes pertinents de l'Agenda de Tunis,

invite les Etats Membres et les autres parties prenantes

*a)* à étudier les moyens de renforcer la collaboration et la coordination entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations internationales et intergouvernementales et la société civile, et de promouvoir une plus grande participation aux processus multi‑parties prenantes, afin de faire en sorte que la gouvernance de l'Internet soit un processus multi‑parties prenantes permettant à toutes les parties de continuer de bénéficier de l'Internet;

*b)* à apporter leur contribution selon les rôles et responsabilités qui leur ont été confiés, conformément au paragraphe 35 de l'Agenda de Tunis;

*c)* à réfléchir en particulier à la manière d'améliorer la participation des parties prenantes des pays en développement aux initiatives relatives à la gouvernance de l'Internet et aux activités des entités, organisations ou organismes s'occupant de cette question.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
|  |
| Genève, 14-16 mai 2013 |

**Avis 6: Appuyer la mise en oeuvre du processus
de renforcement de la coopération**

Le cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et de la communication (Genève, 2013),

rappelant

*a)* les paragraphes pertinents de l'Agenda de Tunis, y compris les paragraphes 35, 37, 55, 60, 65, 68, 69, 70, 71 et 83 relatifs au *renforcement de la coopération* et aux rôles de toutes les parties prenantes;

*b)* les Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le renforcement de la coopération (2011 A/RES/65/141, 2012 A/RES/67/195);

*c)* les Résolutions pertinentes de l'UIT (par exemple, les Résolutions 101, 102 et 133),

considérant

*a)* que l'Internet est devenu un puissant vecteur d'innovation, de croissance économique, de diffusion du savoir et de la culture et de fourniture de services;

*b)* que l'Internet, là où il est disponible, a eu des effets bénéfiques, notamment sur le plan socio-économique, pour les gouvernements, les entreprises et la société au sens large. Il n'en demeure pas moins qu'une solution devrait être trouvée à certains problèmes liés à la sécurité du réseau et au spam dans le cadre d'une coopération entre toutes les parties prenantes en fonction de leurs rôles respectifs;

*c)* que l'Internet est aujourd'hui indispensable pour la continuité du fonctionnement des entreprises et des services de l'administration publique dans le monde entier;

*d)* qu'une coopération et un appui à l'échelle internationale sont eux aussi indispensables pour que tous les habitants de la planète, en particulier ceux des pays en développement et des pays les moins avancés, puissent bénéficier des avantages de l'Internet,

reconnaissant

la Résolution A/RES/67/195 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui dispose "qu'il importe de procéder d'urgence au renforcement de la coopération en stricte conformité avec les directives énoncées dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information et qu'il faut intensifier la coopération pour que les gouvernements puissent, sur un pied d'égalité, jouer leur rôle et exercer leurs responsabilités en ce qui concerne les questions de politique générale au niveau international qui se rapportent à Internet, mais non pas les activités courantes d'ordre technique et opérationnel qui n'ont pas d'incidence sur ces questions",

notant

*a)* que les organisations de la famille des Nations Unies se sont efforcées de régler certaines questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet;

*b)* que ces tentatives des organisations de la famille des Nations Unies, visées au point a) ci-dessus, n'ont pas permis de régler l'ensemble des problèmes préoccupants que pose l'Internet;

*c)* que, le 21 décembre 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution (A/RES/67/195),

 "20 Invite le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement à créer un groupe de travail sur le renforcement de la coopération chargé d'examiner le mandat du Sommet mondial sur la société de l'information en la matière énoncé dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information et, à ce titre, de recueillir des informations auprès des États Membres et de toutes les autres parties prenantes et de les examiner, ainsi que de recommander les mesures nécessaires pour l'exécution intégrale de ce mandat; lorsqu'il convoquera le groupe de travail, le Président devrait également prendre en considération les réunions déjà prévues au calendrier de la Commission, et le groupe de travail présentera son rapport à la dix‑septième session de la Commission, en 2014, comme contribution à l'examen d'ensemble des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information;

 21 Prie le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement de veiller à ce que les gouvernements des pays appartenant aux cinq groupes régionaux de la Commission et toutes les autres parties prenantes, soit le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires, la communauté technique et les organisations intergouvernementales et internationales, aussi bien des pays développés que des pays en développement, soient représentés de manière équilibrée dans le groupe de travail sur le renforcement de la coopération;",

est d'avis

qu'il convient de réaffirmer la nécessité de renforcer la coopération pour que les gouvernements puissent, en collaboration avec toutes les parties prenantes, élaborer une politique publique internationale ayant trait à l'Internet, comme indiqué au paragraphe 69 de l'Agenda de Tunis,

invite

toutes les parties prenantes à travailler sur ces questions.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ANNEXE I

# 1 Rapport du Président du Groupe de travail 1 à la plénière

Le Groupe de travail 1, placé sous la présidence de M. Daniel Calvacanti (Brésil) et la vice‑présidence de Mme Sally Wentworth (ISOC), s'est réuni le 14 mai 2013 de 16 h 15 à 17 h 40, pour examiner les deux projets d'Avis suivants:

[Projet d'Avis 1: Promouvoir l'utilisation des points d'échange Internet comme solution à long terme pour améliorer la connectivité](file:///%5C%5Cblue%5Cdfs%5Crefinfo%5CREFTXT%5CREFTXT2013%5CSG%5CCONF-SG%5CWTPF13%5CDIV%5CDraft%20Opinion%201%3A%20Promoting%20IXPs%20as%20a%20long-term%20solution%20to%20advance%20connectivity).

[Projet d'Avis 2: Promouvoir un environnement propice à la croissance et au développement accrus de la connectivité large bande](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13IEG3-C-0043/en).

Les rapports relatifs aux deux Avis sont présentés ci-dessous:

## 1.1 Avis 1

Le Groupe de travail a examiné le [Projet d'Avis 1: Promouvoir l'utilisation des points d'échange Internet comme solution à long terme pour améliorer la connectivité](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13IEG3-C-0047/en) ainsi que plusieurs contributions soumises par les Etats-Unis ([WTPF-13/6](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0006/en)), la Turquie, ([WTPF-13/7](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0007/en)), le RIPE NCC ([WTPF‑13/8](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0008/en)), l'ISOC ([WTPF-13/9](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0009/en)) et l'Australie ([WTPF-13/11)](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0011/en). Les Etats-Unis, le RIPE NCC, l'ISOC et l'Australie ont présenté leurs contributions verbalement et se sont déclarés favorables à l'Avis 1 sous sa forme actuelle.

Dans sa contribution, la Turquie a proposé d'ajouter les termes "en particulier dans les pays en développement", au deuxième point du *invite*, et de remplacer le mot "permettant" par "incitant" au troisième point du *invite*. Toutefois, au cours des débats qui ont suivi, les autres pays ne se sont pas déclarés favorables à un réexamen du texte. Dans un souci de compromis, la Turquie a bien voulu accepter de ne pas insister pour maintenir ses modifications. Plusieurs délégations ont adressé leurs remerciements à la délégation turque pour son esprit de compromis.

Compte tenu de ces échanges de vues, le Groupe de travail 1 a approuvé le projet d'Avis 1 en l'état et l'a soumis à la plénière.

## 1.2 Avis 2

Le Groupe de travail a examiné le [Projet d'Avis 2: Promouvoir un environnement propice à la croissance et au développement accrus de la connectivité large bande](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13IEG3-C-0043/en) ainsi que plusieurs contributions soumises par les Etats-Unis ([WTPF-13/6](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0006/en)), la Turquie ([WTPF-13/7](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0007/en)), l'ISOC ([WTPF‑13/9](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0009/en)), l'Australie ([WTPF-13/11](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0011/en)), Avanti ([WTPF-13/12](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0012/en)) et le Global VSAT Forum ou GVF ([WTPF-13/13](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0013/en)). Les Etats-Unis, l'ISOC et l'Australie ont présenté leurs contributions verbalement et se sont déclarés favorables au Projet d'Avis 2.

Dans sa contribution, la Turquie a proposé d'ajouter le terme "concernés" après "forums internationaux, régionaux et nationaux", sous *invite les Etats Membres, les Membres de Secteur et toutes les parties prenantes intéressées*.

Avanti et le GVF ont proposé d'apporter un certain nombre de modifications au point c) du *reconnaissant*. Ces propositions de modification visent à tenir compte d'une approche ne privilégiant aucune technique particulière en ce qui concerne la mise en place de réseaux à large bande, qui devraient englober les réseaux large bande fixes de Terre, mobiles de Terre et par satellite, pour permettre la fourniture de services large bande même dans les zones non desservies ou mal desservies.

Au cours des débats qui ont suivi, plusieurs pays ont souscrit à la modification proposée par la Turquie, estimant qu'il s'agissait d'une amélioration. En outre, le Sénégal a demandé, pour tenir compte du travail inestimable effectué par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT, que deux nouveaux points c) et d) soient ajoutés sous *notant*, afin de prendre note respectivement des Lignes directrices du GSR‑11 relatives aux bonnes pratiques et des Lignes directrices du GSR‑09 relatives aux bonnes pratiques. Le Ghana a proposé d'ajouter le membre de phrase "pour stimuler la demande", à l'alinéa iv) du point c) du *reconnaissant*, afin de tenir compte de l'équilibre entre l'offre et la demande dans l'écosystème du large bande. Le Royaume-Uni a demandé des éclaircissements sur la question de savoir si le Forum pouvait "prier" le Secrétaire général de l'UIT de veiller à la mise en oeuvre efficace des programmes et activités concernés de l'UIT, et s'il n'était pas préférable que le Forum "invite" le Secrétaire général à s'acquitter de cette tâche.

Le Secrétariat a précisé qu'il y avait eu un précédent lors du premier FMPT tenu en 1996, puisque le Forum avait "prié" le Secrétaire général de mener à bien une tâche. Toutefois, dans un esprit de compromis, Avanti, le Sénégal et le Ghana ont tous accepté qu'il soit rendu compte de leurs modifications dans le Rapport du Président, et non pas dans l'Avis lui‑même.

Compte tenu de ces échanges de vues, le Groupe de travail 1 a approuvé le projet d'Avis 2, moyennant l'adjonction du terme "concernés", et l'a soumis à la plénière.

Bien que le Groupe de travail ait examiné deux projets d'Avis dans un laps de temps limité, les discussions ont été menées à bonne fin en une seule séance, à la satisfaction des délégués au FMPT. En conséquence, le Groupe de travail 1 a alloué au Groupe de travail 2 le temps qui lui avait été imparti le lendemain matin pour sa seconde séance.

Le Président a remercié le Secrétariat pour son appui, le Vice‑Président, les interprètes et les personnes ayant assuré le sous-titrage.

M. D. CAVALCANTI
Président du Groupe de travail 1

# 2 Rapport du Président du Groupe de travail 2 à la plénière

Le Groupe de travail 2 s'est réuni le 15 mai de 9 h 30 à 10 h 10 pour examiner les deux projets d'Avis suivants:

[Projet d'Avis 3: Promouvoir le renforcement des capacités pour le déploiement du protocole IPV6](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13IEG3-C-0046/en).

[Projet d'Avis 4: Promouvoir l'adoption du protocole IPV6 et le passage du protocole IPV4 au protocole IPV6](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13IEG3-C-0045/en).

Le Groupe de travail a examiné les [projets d'Avis 3 et 4](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13IEG3-C-0047/en) ainsi que cinq contributions écrites soumises par les Etats-Unis, la Turquie, le RIPE NCC, l'ISOC et l'Australie.

Les auteurs ont présenté leurs contributions verbalement et se sont déclarés dans l'ensemble favorables à ces deux Avis, établis par le GEI, qui visent à promouvoir d'urgence le déploiement du protocole IPv6, la mise en place de ce protocole étant essentielle au développement durable de l'Internet de demain.

Les Etats-Unis, le RIPE NCC et l'ISOC ont souscrit à ces deux Avis sous leur forme actuelle. Le délégué du RIPE NCC, dans son intervention, a notamment reconnu que les deux projets d'Avis traitaient de sujets de préoccupation et de domaines d'intérêt différents et distincts pour les Etats Membres et les autres membres de la communauté mondiale de l'Internet. Compte tenu du consensus auquel est parvenu le GEI, le délégué de l'Australie, dans son intervention, a appuyé l'adoption des projets d'Avis 3 et 4 sous leur forme actuelle et a retiré la suggestion formulée précédemment par son pays en vue de les regrouper.

Le délégué de la Turquie a présenté la proposition de son pays visant à regrouper les projets d'Avis 3 et 4, tandis que d'autres délégations ont indiqué dans leurs interventions que, de l'avis général des participants au Forum, ces projets d'Avis, même s'ils ne sont pas parfaits, représentent un compromis délicat et ne devraient pas être sensiblement modifiés. En raison des brefs délais impartis, il a été recommandé de ne pas rouvrir les débats sur les deux projets d'Avis. Dans un souci de compromis, la Turquie a bien voulu accepter de ne pas insister pour que soient regroupés ces deux Avis. En conséquence, le Groupe de travail 2 a décidé de maintenir séparés les Avis 3 et 4.

Lors des discussions qui ont eu lieu pour établir la version finale du texte de l'Avis 3, la Turquie a proposé d'ajouter le texte suivant:

"charge le Secrétaire général

de veiller à la bonne exécution des programmes et activités de l'UIT destinés à soutenir le renforcement des capacités des Etats Membres en vue du passage du protocole IPv4 au protocole IPv6."

Le Président a ensuite invité les délégués à formuler leurs observations sur cette proposition de modification. Certains délégués ont fait remarquer que le texte qu'il est proposé d'ajouter figure déjà dans des documents fondamentaux de l'UIT tels que la Résolution 63 de la CMDT-10, la Résolution 180 de la PP‑10 et la Résolution 64 de l'AMNT-12 et qu'il serait donc plus judicieux d'adresser cette demande au Directeur du BDT, plutôt qu'au Secrétaire général. Etant donné que le Groupe de travail préconise de ne pas modifier le texte des deux Avis, le Président a proposé d'inclure la contribution de la Turquie dans le texte du rapport du Président. Dans un esprit de compromis, la Turquie a accepté cette proposition.

Le Groupe de travail 2 a approuvé l'Avis 3 sans modifications et l'a soumis à la plénière.

Lors des discussions en vue de l'approbation de l'Avis 4, les Etats-Unis et l'ISOC ont mis l'accent sur les textes déjà cités dans le projet d'Avis 4, qui préconisent l'adoption d'un système multi-parties prenantes pour l'attribution et la gestion des numéros IP axées sur les cinq Registres Internet régionaux (RIR) et sur l'invitation adressée aux gouvernements pour qu'ils contribuent au processus d'élaboration des politiques des Registres RIR.

Tout en se déclarant prêt à appuyer le projet d'Avis 4 sous sa forme actuelle, le RIPE NCC, au nom de tous les Registres RIR, a apporté des précisions sur certains points du texte du projet d'Avis et a invité les participants à se reporter au Document d'information 12, soumis par l'APNIC. Les participants ont accueilli avec satisfaction la contribution présentée par les Registres RIR et ont pris note des renseignements utiles qu'elle contenait.

Compte tenu de ces discussions, le Groupe de travail 2 a approuvé le projet d'Avis 4 en l'état et l'a soumis à la plénière.

A la suite de l'approbation de ces deux Avis, l'APNIC, au nom des Registres RIR, s'est félicité de constater que le FMPT avait élaboré deux Avis importants sur des questions relatives au protocole IPv6, qui est essentiel pour l'Internet de demain. En outre, l'APNIC a souligné que les Registres RIR continueraient de travailler en collaboration avec l'UIT sur le renforcement des capacités, composante indispensable du déploiement du protocole IPv6. La parole a été donnée à l'ICANN, qui a mis l'accent sur le rôle que jouent les Registres RIR, fait état de sa contribution à certains processus d'élaboration des politiques et rendu hommage à l'UIT pour les processus de l'UIT concernant le FMPT-13.

Le Président a remercié le Secrétariat pour son appui, ainsi que le Vice-Président, les interprètes et les personnes ayant assuré le sous-titrage et a déclaré close la réunion du Groupe de travail.

**M. MUSAB ABDULLA** **(Bahreïn)**
Président du Groupe de travail 2

# 3 Rapport du Président du Groupe de travail 3 à la plénière

Le Groupe de travail 3 s'est réuni le 15 mai 2013 de 10 h 40 à 17 h 40, puis le 16 mai de 9 h 30 à 10 h 45, pour discuter de deux projets d'Avis et d'une contribution sous forme d'Avis:

[Projet d'Avis 5:Appuyer une approche multi-parties prenantes pour la gouvernance de l'Internet](http://www.itu.ch/md/S13-WTPF13IEG3-C-0042/en).

[Projet d'Avis 6: Appuyer la mise en oeuvre du processus de renforcement de la coopération](http://www.itu.ch/md/S13-WTPF13IEG3-C-0044/en).

[Projet de nouvel Avis: Rôle des gouvernements dans le cadre multi-parties prenantes pour la gouvernance de l'Internet](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0005/en).

Compte tenu du nombre et de la nature des contributions, et afin de consacrer suffisamment de temps au projet de Nouvel Avis présenté par le Brésil ([WTPF-13/5](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0005/en)), le Président a proposé de débattre d'abord de l'Avis 6, puis de l'Avis 5, et enfin de la contribution du Brésil.

On trouvera ci-après les comptes rendus des débats sur les deux Avis et sur le projet de nouvel Avis présenté par le Brésil, dans l'ordre où ils ont été examinés:

**3.1 Avis 6**

Le Groupe de travail a examiné ce [projet d'Avis intitulé "*Appuyer la mise en oeuvre du processus de renforcement de la coopération*"](http://www.itu.ch/md/S13-WTPF13IEG3-C-0044/en), ainsi que plusieurs contributions soumises par les Etats-Unis ([WTPF‑13/6](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0006/en)), la Turquie ([WTPF-13/7](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0007/en)), le RIPE NCC ([WTPF-13/8](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0008/en)), l'ISOC ([WTPF-13/9](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0009/en)), l'Australie ([WTPF-13/11](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0011/en)) et l'Inde ([WTPF-13/15](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0015/en)).

Les Etats-Unis, le RIPE NCC et l'ISOC, dans leurs présentations, ont appuyé le projet d'Avis 6 en l'état. L'Australie a bien voulu accepter de ne pas maintenir sa contribution visant à regrouper les Avis 5 et 6, afin qu'un accord puisse être trouvé dans les brefs délais impartis, même si, à son sens, le texte n'est pas parfait.

Dans sa contribution, la Turquie a proposé d'ajouter le paragraphe suivant dans la partie "*invite*" du projet d'Avis, pour plus de clarté:

invite les Etats Membres et les Membres de Secteur

 *à promouvoir et à encourager la coopération internationale entre toutes les parties prenantes, selon leur rôle respectif, sur les questions liées à la robustesse du réseau et à travailler en collaboration pour accroître la confiance des utilisateurs de l'Internet.*

Toutefois, comme d'autres délégués ont fait valoir que le texte actuel était le résultat d'un consensus au sein du GIE et ont demandé qu'il reste inchangé, la Turquie a bien voulu accepter de ne pas insister pour inclure le nouveau paragraphe proposé, dans un esprit de compromis.

Dans sa contribution, l'Inde a demandé que soient ajoutées des références à un plus grand nombre de paragraphes de l'Agenda de Tunis au point *a)* de la partie "*rappelant*". L'Inde a déclaré que le fait de citer certains paragraphes, et non d'autres, pourrait amener à dresser un panorama incomplet du thème à l'étude. Certains délégués de pays en développement ont précisé qu'il était important de faire référence au paragraphe 65, qui traite expressément des pays en développement. Au cours du débat qui a suivi, il a également été proposé d'ajouter d'autres paragraphes, par exemple le paragraphe 36. Certains délégués ont dit craindre de rouvrir le débat. Dans un esprit de compromis, le paragraphe révisé suivant, sous la partie "*rappelant*", a été approuvé par consensus:

*a) les paragraphes pertinents de l'Agenda de Tunis, y compris les paragraphes 35, 37, 55, 60, 65, 68, 69, 70, 71 et 83 relatifs au renforcement de la coopération et aux rôles de toutes les parties prenantes;*

Certains délégués ont insisté sur le fait qu'il convenait de prévoir suffisamment de temps, le cas échéant, pour réexaminer certaines questions fondamentales, même si elles ont déjà été approuvées par le GEI. Le Président a précisé que l'ordre dans lequel les projets d'Avis étaient examinés laisserait amplement le temps d'aborder les questions plus délicates et a encouragé les délégués à ne pas hésiter à faire part de leurs préoccupations.

Certains délégués ont également attiré l'attention des participants sur les documents d'information soumis par les membres du GEI, notamment ceux qui ne sont pas membres de l'UIT. Ces documents d'information ont été postés sur le site web du FMPT, mais n'ont pas été étudiés conformément aux règles et procédures du Forum.

Compte tenu de ces échanges de vues, le Groupe de travail 3 a approuvé le projet d'Avis 6 moyennant la modification apportée au point *a)* du *rappelant* dont il est question ci-dessus.

## 3.2 Avis 5

Le Groupe de travail a examiné ce [projet d'Avis, intitulé "*Appuyer une approche multi-parties prenantes pour la gouvernance de l'Internet*"](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13IEG3-C-0042/en) ainsi que plusieurs contributions présentées par la Fédération de Russie ([WTPF–13/4](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0004/en)), les Etats-Unis ([WTPF-13/6](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0006/en)), la Turquie ([WTPF‑13/7](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0007/en)), le RIPE NCC ([WTPF-13/8](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0008/en)), l'ISOC ([WTPF-13/9](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0009/en)), l'Australie ([WTPF-13/11)](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0011/en) et l'Inde ([WTPF-13/14](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0014/en)).

Les Etats-Unis, le RIPE NCC et l'ISOC, lors de la présentation de leur document, se sont déclarés favorables au projet d'Avis sous sa forme actuelle (l'ISOC a proposé d'ajouter le paragraphe 37 de l'Agenda de Tunis, mais n'a pas insisté pour maintenir cette proposition). La Fédération de Russie a présenté sa contribution, dans laquelle elle proposait d'ajouter un texte additionnel, dans le projet d'Avis, sur le rôle des Etats Membres, mais a convenu d'examiner le texte proposé dans le contexte de la contribution du Brésil ([WTPF-13/5](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0015/en)).

Dans sa contribution, la Turquie a proposé d'ajouter le terme "organisations" au point c) du *invite les Etats Membres et les autres parties prenantes*, qui est libellé comme suit: "à réfléchir en particulier à la manière d'améliorer la participation des parties prenantes des pays en développement". Cette adjonction a fait l'objet d'un consensus.

L'Inde a présenté sa contribution, qui comprend trois points. Elle a notamment retiré le premier point, (référence à une liste de paragraphes de l'Agenda de Tunis) a insisté sur le maintien du deuxième point (référence exacte au paragraphe 37 de l'Agenda de Tunis au point *a)* du reconnaissant*)*, et a bien voulu accepter que le dernier point (adjonction d'un nouveau point *e)* sous le *reconnaissant,* pour tenir compte du paragraphe 61 de l'Agenda de Tunis) ne figure que dans le Rapport du Président.

 *61 Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'engager, et de renforcer s'il y a lieu, un processus transparent, démocratique et multilatéral, avec la participation des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales, chacun selon son rôle. Au cours de ce processus, il pourrait être envisagé de créer un cadre ou des mécanismes adaptés, là où cela est justifié, afin de stimuler l'évolution en cours et dynamique des dispositions actuelles pour établir des synergies entre les initiatives prises à cet égard.*

Au cours des débats qui ont suivi, le point *a)* du *reconnaissant* a été modifié dans un souci d'harmonisation avec le texte du paragraphe 37 de l'Agenda de Tunis, modification qui a été acceptée par consensus. En outre, certains délégués ont suggéré que dans la phrase suivante proposée par l'Inde, le terme "suggère" soit remplacé par "indique". En conséquence, cette modification a été apportée par consensus. Compte tenu de ces discussions, le Groupe de travail 3 a approuvé le projet d'Avis 5 moyennant l'adjonction du terme "organisations" ainsi que de la modification du point *a)* du *reconnaissant* apportée sur la base d'un consensus, et l'a soumis à la plénière.

3.3 Projet de nouvel Avis (contribution du Brésil)

Le Groupe de travail 3 a examiné le [projet de nouvel Avis relatif au *rôle des gouvernements dans le cadre multi-parties prenantes pour la gouvernance de l'Internet*](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0005/en), soumis par le Brésil, avec l'appui de la Fédération de Russie (intégrant des éléments de la contribution présentée par la Fédération de Russie à propos du projet d'Avis 5). Le Brésil a expliqué pourquoi il soumettait cette contribution au Forum, en mettant en avant les grandes questions dont devait débattre le FMPT: mise en œuvre du rôle des gouvernements dans le modèle multi-parties prenantes et du renforcement des capacités avec le soutien de l'UIT. La Fédération de Russie, à l'appui de cette contribution, a insisté sur le rôle important joué par les gouvernements dans la gouvernance de l'Internet et sur la nécessité de définir des règles internationales applicables à l'Internet.

Le projet de nouvel Avis du Brésil a fait l'objet de débats approfondis durant la séance de l'après‑midi du 15 mai. Sur la base des réactions parvenues, à la demande instante du Président, le Brésil a consulté de manière informelle plusieurs délégations et a présenté au matin du 16 mai une version révisée de sa contribution ([WPTF-13/5(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0005/en)).

Après une suspension de séance de 45 minutes pour permettre aux délégués d'examiner la version révisée, le groupe a poursuivi l'examen de la contribution révisée du Brésil.

Tous les délégués ont chaleureusement remercié le Brésil pour le dévouement et l'esprit constructif dont il a fait preuve en menant des consultations et en révisant sa contribution.

De nombreux délégués se sont, certes, déclarés favorables à l'examen des questions évoquées dans la contribution, mais ont indiqué que des modifications étaient nécessaires pour tenir compte plus fidèlement des différents points de vue et des différentes préoccupations. Certains participants ont proposé des modifications.

De nombreux délégués, de même que le Président, ont convenu que la question du rôle des gouvernements dans le modèle multi-parties prenantes de la gouvernance de l'Internet était un point capital et l'un des problèmes clés qui n'avaient manifestement pas encore été traités. Le Président a souligné qu'il ne fallait pas chercher à éluder la question et que, tant que ce problème clé n'aura pas été traité, il régnera un certain flou, en particulier en ce qui concerne les questions de politiques publiques.

De nombreux délégués ont été d'avis qu'il s'agissait d'un sujet très complexe et que le temps manquait pour en examiner toutes les dimensions de manière approfondie. Ils ont ajouté que si aucune conclusion ne pouvait se dégager dans les circonstances actuelles, le débat pouvait néanmoins se poursuivre.

Le Brésil a convenu qu'en l'absence de consensus, il serait difficile de persister à présenter son projet d'Avis au Groupe de travail 3 et s'est déclaré prêt à collaborer avec d'autres participants pour continuer de réfléchir aux questions faisant l'objet de sa contribution.

Le Président a conclu que, même si le projet de nouvel Avis n'était pas adopté, les principes énoncés dans cette contribution rencontraient un écho favorable. Il a fait observer qu'il s'agissait d'éléments de base et a encouragé tous les délégués à rester vigilants sur le sujet et à poursuivre les débats dans le cadre de l'UIT et d'autres instances. Certains délégués ont proposé de poursuivre la discussion sur différents points dans le cadre d'autres instances telles que la CSTD, l'ECOSOC ou le FGI. Le Président a cité comme exemple d'une telle instance le Groupe de travail du Conseil de l'UIT sur les questions de politiques publiques relatives à l'Internet (prenant note des consultations ouvertes en cours avec toutes les parties prenantes). Il a ajouté que le Brésil pouvait apporter sa contribution à l'étude de ce point important, compte tenu des délibérations du FMPT‑13 sur le sujet, et des autres contributions des délégués. M. Cavalcanti peut être joint à l'adresse: daniel.cavalcanti@anatel.gov.br. Le Président a en outre indiqué que le Groupe de travail du Conseil pourrait envisager de transmettre les résultats de ses délibérations au Conseil de l'UIT, pour examen plus approfondi.

A la lumière de ces discussions, le Président du Groupe de travail 3 a annoncé que le projet de nouvel Avis n'avait pas été approuvé par le Groupe de travail et ne serait donc pas examiné plus avant en plénière.

Le Président a remercié le Secrétariat pour son appui, le Vice-Président, les interprètes et les personnes chargées d'assurer le sous-titrage.

**M. Petko** **KANTCHEV**
Président du Groupe de travail 3

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La Liste des membres du GEI est accessible à l'adresse:
<http://www.itu.int/md/S13-WTPF13IEG3-ADM-0002/en>. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir l'adresse: <http://www.itu.int/en/wtpf-13/Documents/statements/wtpf-13-ericsson-en.pdf> et <http://www.itu.int/en/wtpf-13/Documents/statements/wtpf-13-verizon-en.pdf>. [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0003/en>. [↑](#footnote-ref-3)
4. <http://www.itu.int/en/wtpf-13/Pages/speakers.aspx>. [↑](#footnote-ref-4)
5. Corrélation entre les contenus locaux, le développement de l'Internet et les prix de l'accès (OCDE, UNESCO, Internet Society) (2011). [↑](#footnote-ref-5)
6. L'état du large bande en 2012 (UIT et UNESCO, 2012). [↑](#footnote-ref-6)
7. "Le large bande: une plate-forme au service du progrès", Rapport de la Commission sur le large bande au service du développement numérique, septembre 2010 (accessible à l'adresse <http://www.broadbandcommission.org/Reports/Report>2.pdf). [↑](#footnote-ref-7)
8. "Situation du large bande en 2012: assurer l'inclusion numérique pour tous", Rapport de la Commission sur le large bande au service du développement numérique, septembre 2012 (accessible à l'adresse <http://www.broadbandcommission.org/Documents/bb-annual>, report2012.pdf). [↑](#footnote-ref-8)